



## 24 JANVIER : NOUVELLE APPLICATION POUR MOBILES ET TABLETTES (UNE 1ERE PARMIS LES OPCO) ET NOUVEL EXTRANET

L'opérateur de compétences (OPCO) OCAPIAT innove et lance simultanément MyOCAPIAT et Mon Compte Ocapiat. A date, OCAPIAT est le premier et le seul OPCO à proposer une application mobile dont l'objectif est de simplifier les interactions administratives avec ses adhérents et les dispensateurs de formations. Quant au nouvel extranet Mon Compte Ocapiat, il a été conçu pour améliorer les services de l'OPCO auprès de ses entreprises adhérentes et partenaires dispensateurs de formation. Il remplacera dès lundi 24 janvier les services en ligne actuels. Ces derniers seront arrêtés et indisponibles les vendredi 21 et samedi 22 Janvier 2022.

Dominique Braoudé, président d'OCAPIAT, détaille les enjeux et le fonctionnement de la nouvelle application mobile : *« La création de MyOCAPIAT est une véritable avancée. Il s'agit d'un outil simple, utile, sécurisé et innovant. MyOCAPIAT est en effet accessible à tout moment sur tous les smartphones et tablettes. L'application facilite, grâce à sa technologie de transmission sécurisée, le suivi des dossiers et le dépôt des documents de nos quelque 179 000 entreprises adhérentes et milliers d'organismes de formation. Concrètement, MyOCAPIAT est téléchargeable en un clic depuis les deux stores Apple store pour iOS et Google play pour Android. Ensuite, sans même avoir besoin d'un login, l'utilisateur de MyOCAPIAT n'a plus qu'à saisir le numéro de dossier concerné, le nom d'un stagiaire et la date de début de formation pour pouvoir accéder au statut d'un dossier et déposer des documents associés. Je tiens à préciser, et nous en sommes fiers, que la solution a été entièrement développée et déployée par la Direction des Systèmes d'Information d'OCAPIAT, du design aux [frontend et backend](#). »*

Le secrétaire général d'OCAPIAT, Eric Pommageot, ajoute : *« Nous envisageons déjà des évolutions de MyOCAPIAT, comme développer de nouveaux services ou reproduire les services existants déjà proposés sur ordinateurs, notamment les demandes de prise en charge ainsi que le reporting client. Nous pourrions aussi utiliser ce nouveau canal pour développer la relation et le conseil auprès des entreprises en y intégrant des fonctionnalités de type CRM. Par ailleurs, nos équipes ont travaillé plusieurs mois sur le lancement concomitant du nouvel extranet Mon Compte Ocapiat. Le nouvel extranet est plus simple que les précédents, plus rapide et permet une gestion moderne et plus accessible des dossiers. Les utilisateurs vont y trouver un vrai confort de navigation et une messagerie sécurisée. L'outil comporte notamment un nouveau mode d'authentification ainsi qu'un accompagnement direct grâce à une messagerie reliée à nos conseillers ».*

**En savoir plus : <https://www.ocapiat.fr/ouverture-de-mon-compte-ocapiat-le-24-janvier-2022/>**

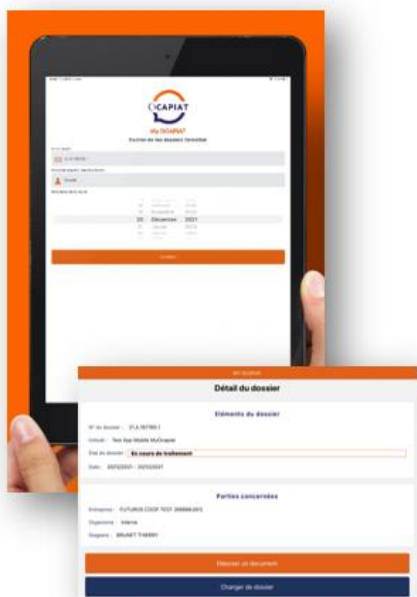


## ANNEXE MyOCAPIAT

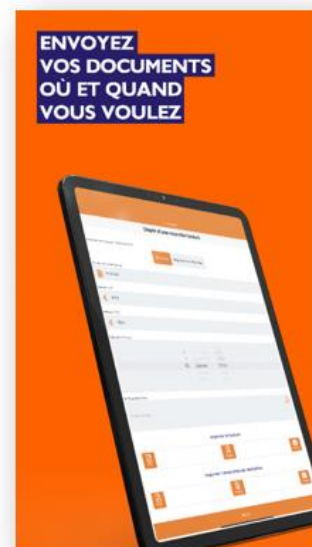
### Trouver MyOCAPIAT



#### Trouver un dossier



#### Ajouter des documents





## A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des onze opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts, la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, etc).

La filière agricole représente plus de 100 métiers avec plus de 895 000 salariés agricoles employés dans l'année et 842 800 contrats saisonniers recrutés chaque année (chiffres 2017).

La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière alimentaire compte 24 000 entreprises, dont 90 % de TPE qui emploient plus de 515 000 salariés dont 70% d'emplois peu qualifiés.

La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont le Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

### Chiffres clés 2020

Avec près de **179 000 entreprises** (et dirigeants non-salariés\*) représentant **1,26 million de salariés** dans son champ professionnel, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- **50 branches professionnelles**
- **98 % d'entreprises de moins de 50 salariés** (et 93 % de moins de 11 salariés)
- **2 % d'entreprises de plus de 50 salariés** employant 50 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

\*filière pêche et cultures marines

**S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié**, pour autant susceptibles de recruter un(e) apprenti(e).

En savoir plus : [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr) + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>  
**Plaquette de présentation** (missions, branches adhérentes, offre de services... ).

**Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à [presse@ocapiat.fr](mailto:presse@ocapiat.fr)**